

L'an **DEUX MILLE HUIT, le TRENTE OCTOBRE, à 20 h30** Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2008

PRESENTS : C. ARGOUD, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE et C. SESTIER.

EXCUSES : J-P ROUSSET, B.COTTAVE, J. ANCEY.

ABSENTS : F. DIEDERICHS, S. BRUN.

POUVOIRS : J-P ROUSSET à F. DESCURE

J. ANCEY à M. ROBVEILLE

Secrétaire de séance : M. VIRARD.

1- COMMISSION URBANISME :

- Installation pompe à chaleur M. Richalot = il lui sera conseillé de rencontrer M. MERCIER pour une installation sous toit par exemple.
- Courrier préfecture demandent explication sur la lettre de Monsieur GALIBERT suite au refus de la pose de volets roulants. Une réponse sera fournie.
- Madame Anne COSTE = Permis initial refusé avec terrasse, 2^{ème} permis déposé = avec toit. Or Madame COSTE a construit selon le 1^{er} permis qui lui avait été refusé = un procès verbal a été établi par le Maire. Mme COSTE et l'architecte MAZAN Philippe ont été reçus par M. Le Maire. Ils doivent déposer un permis modificatif qui sera étudié à nouveau. M. le Maire propose que la pétitionnaire soit présente lors de la commission d'urbanisme pour exposer ses arguments.
- M. LARDIC a fait demande de CU au Battour, problème de la servitude de la canalisation d'eau.
- M. GERONDEAU : suite aux ouvertures non conformes = problème des garde-corps et des pierres du garage. M. GERONDEAU doit finir les travaux avant la fin du mois de juin 2009.
- M. Le Maire a reçu Monsieur QUILLET pour des explications. Le dossier est surveillé, et Yves GUERPILLON établira un procès verbal.

3- COMPTES RENDUS DIVERSES COMMISSIONS :

JEUNESSE :

Une réunion a eu lieu avec cellule de veille + gendarmerie sur comportements inquiétants : tabac, alcool, drogue. Un Epistole spécial sera publié sur les problèmes généraux. Une réunion d'informations avec débat et échange aura lieu le 28 novembre 2008. Les jeunes de 10 à 18 ans sont concernés. Seront présents la gendarmerie (peloton spécialisé), animateurs, psy, parents etc.....
Des parents et des enfants ont été aussi convoqués suite à des incidents dans le car de transport scolaire, avec comportements dangereux.

CCAS

Les membres du CCAS ont fait un choix de colis, il y a 97 bénéficiaires. 2 colis différents seront proposés aux couples et aux personnes seules. Les colis seront amenés par les conseillers municipaux.

VINCENTRO

Le forum des métiers de la neige sera organisé par Vincetro le 29 novembre 2008 à la salle des fêtes. Concernera tout le Canton et Saint Pierre d'Entremont.

SITE INTERNET :

Le site internet est en cours de réalisation.

DENEIGEMENT :

Les contrats sont à revoir :

- Contrat Boursier : valable encore 2 ans
- Gérante Paquet : revoir les problèmes avec assurance, valable encore 1 an.

Décision de la mise en vente de matériel communal qui n'est plus utilisé.

Décision d'acquisition d'un porte-outils, matériel très polyvalent qui est utilisable pendant toutes les saisons.

4 - FINANCES – BUDGET :**1- Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2008
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision du 30 Septembre 2008 :

Budget	Objet	Entreprise	Prévisions budgétaires.	Montant	
				HT	TTC
Communal	Logiciel élections	Magnus	Global opération 2 700 €	795.00	950.82

Point n° 5 : Il y a un problème de surconsommation des bassins, dus à des fuites principalement et aussi à des anomalies.

2- Décision modificative du budget principal.

Quelques difficultés en fonctionnement, la masse salariale sera un peu juste et nécessitera une décision modificative du budget en novembre.

En investissement certains travaux n'ont pas été réalisés.

Décision modificative du budget N°4.

Des crédits sont nécessaires pour la réalisation de certaines opérations.

Le plan de développement communal (Marchetto)

L'achat de logiciels pour les élections (cf. point 4)

L'acquisition de matériels polyvalents porte-outils.

Décision modificative du budget accepté.

M. Stéphane BAFFERT souhaite revoir le problème sur les bassins et propose que le contrat actuel avec la SAUR soit remis en concurrence avant 2011.

Le Conseil décide de passer directement au point n° 16

Décision sur organisation navette saison 08/09 :

Concernant la navette hivernale le conseil municipal est OK pour une reconduction. Il faut demander le comptage de la fréquentation de chaque tournée.

M. KOCH Benoit doit s'absenter de la réunion pour des raisons professionnelles.

Le Conseil municipal continue avec 9 présents et toujours 2 pouvoirs.

Informations complémentaires EPFL.

- Simulation avec taux et base = 12 134 €
- Taux additionnel, taxe d'équipement : plus le nombre d'adhérents augmente plus le taux baisse.
- Une réunion sera organisée mi-novembre avec le directeur de l'EPFL lors d'une commission générale pour avoir des explications plus complètes.

L'ordre du jour reprend son cours normal :

7-Demande de subvention au Parc Naturel Régional de Chartreuse pour opération Plan de Développement de la Commune.

Demande de subvention PNR pour mission d'assistance pour le plan de développement de la commune. La demande est accordée par le conseil municipal :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un plan de développement pluriannuel à trois ans de la commune afin de déterminer les cohérences de fonctionnement du village autour des principaux pôles d'attractivité pour un développement harmonieux et équilibré, innovant et durable de Saint Pierre de Chartreuse.

L'élaboration de ce projet ne peut être assumée financièrement par la seule commune de St Pierre de Chartreuse. En effet le montant des dépenses s'élève à 140 000.00 € HT pour l'année 2009.

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le plan de financement général sur **3 ans** ainsi établi pour cette opération :

DÉPENSES		RECETTES	
Tranche 1 (Année 2009)			
Phase A – Etudes préalables	35 000,00		
Phase B – Etudes prévisionnelles	45 000,00		
Phase C – Etudes pré-opérationnelles	60 000,00		
SOUS-TOTAL Année 2009	140 000,00		
Tranche 2 (Année 2010)			
Phase C – Etudes pré-opérationnelles	150 000,00		
SOUS-TOTAL Année 2010	150 000,00		
Tranche 3 (Année 2011)		Département (Conseil Général Isère)	88 000,00
Phase C – Etudes pré-opérationnelles	150 000,00	Parc naturel régional de Chartreuse	264 000,00
SOUS-TOTAL Année 2011	150 000,00	Autofinancement Commune de St Pierre de Chartreuse	88 000,00
3 tranches TOTAL	440 000,00	TOTAL	440 000,00

Pour ce qui est de l'année **2009**, le plan de financement s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
phase A – Etudes Préalables			
Ebauche du schéma directeur avec consultation des acteurs	30 500,00		
Recherches de partenaires	4 500,00		
SOUS-TOTAL PHASE A	35 000,00		
phase B - Etudes Prévisionnelles		Département (Conseil général de l'Isère)	28 000,00
Définitions des politiques coordonnées	25 000,00	Parc naturel régional de Chartreuse	84 000,00
Plan de références de l'aménagement / moyens humains et actions / recherche de partenaires publics et privés / montages financiers	20 000,00	Autofinancement Commune de St Pierre de Chartreuse	28 000,00
SOUS-TOTAL PHASE B	45 000,00		
phase C – Etudes Pré-Opérationnelles			
Etablissement du plan de références	40 000,00		
Mise en place des partenariats / début du plan de communication / rédaction des programmes pour les maîtres d'œuvre	20 000,00		
SOUS-TOTAL PHASE C	60 000,00		
TOTAL	140 000,00	TOTAL	140 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APOUVE le plan de financement tel qu'il lui a été présenté

- DECIDE de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Parc naturel Régional de Chartreuse pour un montant de 84 000 € sur l'exercice 2009.

8-Avenant N°2 marché travaux Mollard-Bellet/Gontière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de passer un avenant avec l'entreprise Giroud-Garampon titulaire du marché initial des travaux d'assainissement des hameaux de Gontière et Mollard-Bellet, pour permettre la réalisation complète de ces travaux suite à des sujétions imprévues du chantier ainsi qu'à la nécessité de travaux supplémentaires.

Il présente à l'assemblée le rapport de la DDAF, maître d'œuvre, justifiant du montant de l'avenant proposé, et fait part de la décision prise par la commission d'appel d'offres réunie le 23 octobre 2008 à 14 h 00 en mairie :

	Marché initial + Avenant n°1 HT	Marché initial+ avenants n°1 et 2 HT
Antenne eau potable	12 345,00€	12 345,00€
Antenne Gontière	84 495,00€	84 495,00€
Antenne Principale	144 165,00€	144 165,00€
Antenne Mollard Bellet Nord	42 723,90€	42 723,90€
Branchements	33 208,50€	33 208,50€
Chemin exploitation	9 500,00€	9 500,00€
Eaux pluviales	10 000,00€	10 000,00€
Reprise du glissement		4 016,00€
Réaménagement du talus dans le chemin		11 560,00€
Total HT	336 437,40€	352 013,40€

Montant du marché y compris avenants n°1 et HT	340 453,40€
Montant de l'avenant n°1 HT	26 654,00€
Montant de l'avenant n°2 HT	15 576,00€
Cumul avenants n° 1 et 2	Soit 13,63% d'augmentation

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu les exposés précédents et avoir délibéré,
- vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,
- **APPROUVE** à l'unanimité la passation de l'avenant n° 2 d'un montant de 15 576,00 € HT soit 18 628,90 € TTC, avec l'entreprise Giroud-Garampon titulaire du marché initial,
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

9-Décision modificative budgétaire de l'eau.

Accord du Conseil Municipal pour la décision modificative N°2 concernant l'eau et l'assainissement. Fonctionnement pour ICNE et investissement pour les travaux MOLLARD-BELLET (voir fiche).

10- DDAF : contrat mission maîtrise d'œuvre route forestière du Coleau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre avec la DDAF pour la création d'une route forestière au Coleau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère (DDAF) pour assurer cette mission de maîtrise d'œuvre aux conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents concernant cette mission

11-Décision de porter le projet des travaux de la route forestière de la Coche.

La commune porteur du projet = récupération de la TVA.

Le montant des travaux s'élèvera à 20 000 €, les propriétaires reverseront leur participation à la commune.

La commune accepte à l'unanimité d'être Maître d'ouvrage des travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de reprise de voirie forestière de la Coche.

Le montant des travaux devrait s'élever à 20 520.00 € H.T. (TVA en SUS) selon l'estimation de la DDAF.

Il propose que la commune soit Maître-d'ouvrage, et demande l'attribution de subventions à l'Etat ainsi qu'au conseil général de l'Isère pour cette opération.

D'autre part, il propose que la commune encaisse la participation des propriétaires concernés par la servitude de cette route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que la commune soit maître d'ouvrage de l'opération.
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2009 (budget annexe de la forêt)
- de solliciter l'octroi d'une subvention du Budget de l'Etat et de l'union Européenne de 70%
- de solliciter l'octroi d'une subvention du Conseil Général de l'Isère de 10%
- que la commune encaisse les participations des propriétaires

12-Tarifs frais secours hiver 08/09.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, il est appelé à se prononcer sur l'actualisation des frais de secours.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels que définis ci-dessous, qui seront applicables à dater de l'ouverture de la saison d'hiver 2008/2009 jusqu'à sa fermeture :

1 ^{ère} catégorie (accompagnement)	45.00 €
2 ^{ème} catégorie (zones rapprochées)	165.00 €
3 ^{ème} catégorie (zones éloignées)	285.00 €
4 ^{ème} catégorie (hors pistes)	570.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ces tarifs.

13-Tarifs évacuations ambulances + convention avec la société ambulance ABC.

Le Maire présente au conseil les tarifs de refacturation au public du service des ambulances proposés par le SIVU ST PIERRE DE CHARTREUSE/LE PLANOLET dans le cadre des secours sur pistes :

CHU VOIRON	300 €
CHU GRENOBLE	400 €
Cabinet médical de ST PIERRE	100 €

Après délibération, ces tarifs sont acceptés à l'unanimité

14-RENOUVELLEMENT PARTICIPATION COMMUNALE AU FORFAIT SAISON SKI ENFANTS SCOLARISES DANS LA COMMUNE :

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- de renouveler la prise en charge de 80 % du prix du forfait de ski saison par enfant de plus de 5 ans scolarisé dans la commune, soit 44.00 € pour la saison 2008/2009 et de laisser à la charge des parents 20 % par enfant, soit 11 euros,
- d'encaisser la participation des parents s'élevant à 20 %, soit 11 euros par enfant pour la saison 2008/2009,
- de payer au S I V U la facture correspondant aux forfaits établis pour la saison à raison de 55 € par enfant,

AUTORISE le Maire à signer la convention se rapportant à cette décision entre le S I V U SPC/Le Planolet et la commun.

15-DELEGATION AU SIVOM

Le Conseil Municipal propose au SIVOM de Chamechaude d'assurer les prestations de secours aux skieurs sur les pistes de ski nordique, et ce dès le début de la saison d'hiver 2008/2009, et lui demande de tenir informé le Maire le plus rapidement possible de sa décision.

Le point 16 a déjà été évoqué plus haut.

17a- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EXPOSITION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Le Maire présente la convention de mise à disposition d'exposition de la bibliothèque municipale entre le Conseil Général de l'Isère et la commune de Saint Pierre de Chartreuse.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité et autorise le Maire à signer.

17b- CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire présente la convention portant soutien à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque municipale entre le Conseil Général de l'Isère et la commune de Saint Pierre de Chartreuse.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité et autorise le Maire à signer.

18- REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DES REVOLS :

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que la route qui longe les parcelles cadastrée AO 02 – 03- 319 et 320 aux Revols n'a jamais été régularisée.

Il informe le Conseil Municipal que la Municipalité précédente avait proposé aux propriétaires concernés de leur acheter l'emprise de la route pour l'euro symbolique, ce qui permettrait un entretien de cette voie par la commune, et suggère que la commune prenne en charge les frais de bornage et de Notaire.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier, ACCEPTE d'acquérir l'emprise de cette route pour l'euro symbolique et de prendre à sa charge les frais de bornage du Géomètre et d'acte chez le Notaire.

19-Convention avec le CGI pour l'adhésion Chéquier Jeune Isère.

Le Maire présente la convention chéquier jeune Isère d'affiliation des prestataires sportifs, culturels et découverte entre le Conseil Général de l'Isère et la commune de Saint Pierre de Chartreuse.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve la convention +à l'unanimité et autorise le Maire à signer.

20- Courrier Mme ROUCOULET, Maire adjointe de Sète.

Un courrier de réponse sera élaboré par Monsieur Le Maire en collaboration avec les élus.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.